



La 2^{ème} année commune La 2^{ème} année complémentaire

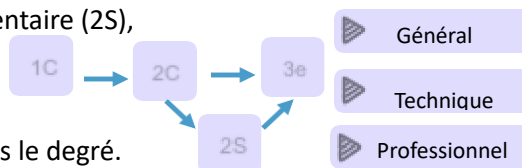
MAJ 2025

Le parcours au premier degré

Au terme de la 1^{ère} commune, l'élève est admis en deuxième commune (2C).

Au terme de la 2C, il présente des examens externes de fin de 1^{er} degré (CED)

- S'il réussit, il a accès à la 3^e de son choix (3^e générale, 3^e technique ou 3^e professionnelle (non organisée à l'école)).
- S'il n'obtient pas son CE1D, il est orienté dans une année complémentaire (2S), à l'horaire spécifique pour lui permettre de remédier à ses lacunes.
- A la fin de cette année, il représente un CE1D.



Dans tous les cas, l'élève doit passer 2 ans minimum et 3 ans maximum dans le degré.

Journée type	
8h30-9h15	1 ^{ère} heure
9h15-10h00	2 ^e heure
10h00-10h45	3 ^e heure
10h45-11h00	Récré
11h00-11h45	4 ^e heure
11h45-12h30	5 ^e heure
12h30-13h20	Temps de midi
13h20-14h05	6 ^e heure
14h05-14h50	7 ^e heure
14h50-15h05	Récré
15h05-15-50	8 ^e heure
15h50-16h35	9 ^e heure

Suivi et accompagnement

Pour accompagner votre enfant dans sa scolarité, le collège met en place plusieurs dispositifs :

- Les tuteurs sont les interlocuteurs privilégiés de l'élève et de vous-mêmes, pour toutes les questions pédagogiques et de relations. Chaque tuteur est le référent d'une dizaine d'élèves. En cas de souci, il se permettra de prendre contact avec vous. C'est lui aussi qui remettra le bulletin de votre enfant.
- Le coordonnateur gère le degré, point de vue organisationnel et pédagogique.
- Pour un suivi personnalisé sur des problématiques plus psychosociales ou d'orientation, le PMS de Châtelet assure une permanence dans l'école sur rendez-vous.
- Nous organisons également un dispositif d'accrochage scolaire, pour toutes les questions d'apprentissage et de motivation.

Suivi et accompagnement

Téléphone : 071/38 38 48

Notre site : www.pie10.be et sur

Edna Dercq, coordonnatrice du 1er degré edna.dercq@pie10.be

Muriel Vereckt, directrice : muriel.vereckt@pie10.be

Olivier Vincent, directeur adjoint : olivier.vincent@pie10.be

2C	
Religion	2h
Français	5h
Mathématiques	5h
Etude du milieu	4h
Sciences	3h
Education physique	3h
Langue : Néerlandais ou anglais	4h
Education par la technologie	1h
Education artistique	1h
Tutorat	2h
Ateliers	2h
Activités au choix	
Arts d'Expression	2h
Tables de conversation (Langues)	1h
Electromécanique	1h
Travaux scientifiques	1h
Socio-économie	1h
Informatique	1h
Développement durable	1h

2S	
Religion	2h
Français	5h
Mathématiques	5h
Etude du milieu	4h
Sciences	3h
Education physique	3h
Langue : Néerlandais ou anglais	4h
Education par la technologie	1h
Education artistique	1h
Tutorat	2h
Ateliers	2h
Cours spécifiques	
Orientation	1h
Renforcement CE1D	1h

Les élèves changent d'activités au choix à la moitié de l'année, sauf pour Arts d'Expression.

Le projet de 45 minutes

Le collège Pie 10 fonctionne en cours de 45 minutes au lieu de 50.

Les 5 minutes récupérées forment 3 périodes pour :

- Organiser la 2e heure de tutorat
- Organiser 2h d'ateliers
 - de remédiation,
 - de dépassement,
 - de découvertes culturelles et sportives
 - de projets collectifs